

MON ENFANT EST EN CRISE ! QUI DOIS-JE APPELER ?

EN CAS DE BLESSURE OU DE MENACE DE BLESSURE, COMPOSEZ LE 911

Si votre enfant a été touché par la dépression, un traumatisme, la violence, un comportement provocateur et/ou la consommation de drogues ou d'alcool, appelez le système de soins pour enfants de NJ au 1-877-652-7624. Il est ouvert 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an.

Qu'est-ce que le système de soins pour enfants ?

Il s'agit du système de santé comportementale gratuit ou à faible coût du New Jersey pour les enfants jusqu'à 21 ans. Il offre aux jeunes éligibles un accès coordonné aux services de santé mentale, au traitement de la toxicomanie et aux services pour les déficiences intellectuelles ou développementales.

Il peut inclure :

- **Services mobiles de réponse et de stabilisation (SMRS)**, désescalade en temps réel et conseils en cas de crise avec un clinicien à votre domicile ou en tout lieu.
- **L'évaluation bio-psycho-sociale (BPS)** est une évaluation unique, à domicile, réalisée par un clinicien agréé afin de déterminer si votre enfant peut bénéficier d'aides et de services comportementaux.
- **L'organisation de gestion des soins (OGS)** met les familles en contact avec des services de traitement pour les jeunes qui présentent/expérimentent d'importants problèmes de santé émotionnelle et comportementale.
- **Les services intensifs à domicile (SID)** sont conçus pour se concentrer sur les comportements là où ils se manifestent - à la maison, dans la communauté ou à l'école. Il peut s'agir de séances individuelles, collectives ou familiales.

Combien coûtent les services ?

Les services recommandés et autorisés sont payés par diverses sources, telles que Medicaid, NJ FamilyCare, et les assurances commerciales ou l'auto-paiement. Les familles seront invitées à fournir des informations sur leur assurance.

Que se passe-t-il si je souhaite que mon enfant reçoive un traitement en dehors de son foyer (résidentiel ou de groupe) ?

Les meilleures pratiques nationales préconisent que les jeunes soient servis au foyer et dans leur communauté. Le traitement hors du domicile est considéré comme un dernier recours et n'est utilisé qu'après avoir épuisé tous les efforts d'un plan communautaire.

